



Depuis plusieurs semaines, au niveau national, les avocats sont entrés dans un mouvement de résistance face à la réforme de leur régime des retraites qui, si elle devait entrer en vigueur, impacterait le fonctionnement du service public de la justice.

Nous, personnels de greffe, magistrats et avocats du ressort des juridictions réunionnaises souhaitons rappeler que ce mouvement légitime n'est en rien, comme le soutient le gouvernement, la cause d'une dégradation du fonctionnement du service public de la justice.

Nous dénonçons conjointement l'indigence des moyens de la justice dans notre ressort.

Nous faisons tous le constat d'une justice à bout de souffle, sous dimensionnée, et qui ne repose que sur notre abnégation, et ce depuis de trop nombreuses années.

Cette situation est accentuée par des réformes successives, élaborées dans la précipitation, sans concertation ni moyens suffisants pour les mettre en œuvre dans les juridictions, créant ainsi de nombreux dysfonctionnements.

Confronté à une mobilisation exceptionnelle des avocats, qui ne demandent comme nous tous qu'à pouvoir remplir leurs missions, le gouvernement se contente de les pointer du doigt au lieu de donner à la justice les moyens dignes d'un Etat de droit, au détriment des justiciables.